

INDEX D'EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES - HOMMES POUR L'ANNEE 2019



Les 9 Sociétés de l'UES QUADRAL ont réalisé le calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes – hommes pour l'année 2019.

81

La note obtenue pour l'année 2019 est de :

81 points / 100

4

indicateurs
ont été
calculés :

- L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes par catégories professionnelles et par tranche d'âge (moins de 30 ans, 30 à 39 ans, 40 à 49 ans et 50 ans et plus)
- L'écart de taux d'augmentations individuelles de salaire entre les femmes et les hommes
- Le % de salariées augmentées dans l'année de retour de congé maternité, dès lors que des augmentations sont intervenues en leur absence
- Le nombre de salariés du sexe sous-représenté dans les 10 plus hautes rémunérations

Si la note obtenue est supérieure à 75 points, des axes d'amélioration ont néanmoins été identifiés et des objectifs chiffrés ont été fixés pour les années 2020 et 2021 afin d'amplifier encore la politique Ressources Humaines en faveur de l'égalité professionnelle que la note de l'index traduit.

